

Emoluments

Les émoluments seront perçus en application des articles A 444-53 et suivants du Code de commerce, sous réserve des remises suivantes :

Au titre des remises prévues à l'article A 444-174 1°) du Code de commerce :

L'office applique une remise de 10% pour les émoluments prévus audit article pour les prestations afférentes à un bien ou un droit d'une valeur comprise entre un et dix millions d'euros.

Au titre des remises prévues à l'article A 444-174 2°) du Code de commerce :

L'office applique une remise de 40% dans tous les cas prévus audit texte.

Honoraires

En matière d'honoraires, la politique tarifaire de l'office est la suivante :

Chaque prestation fera l'objet d'une convention d'honoraires entre l'office et le client.

A défaut d'autres honoraires convenus, il sera facturé :

Honoraire horaire :

Notaire	200 € TTC
Collaborateur	100 € TTC

Activités immobilières :

Honoraires promesse de vente : 300 € TTC

Négociation immobilière

Ventes (à la charge du vendeur)

Prix net vendeur de 0 à 90 000 €	5 000 € TTC
De 90 001 à 150 000 €	6% TTC
De 150 001 à 180 000 €	5% TTC
De 180 001 à 210 000 €	4,5% TTC
Au-delà de 210 000 €	4% TTC

Pour les terrains à bâtir :

Prix inférieur à 30 000 €	2 000 € TTC
Au-delà de 30 000 €	3 000 € TTC

Locations

Négociation :

Présentation du bien à louer, publicités, recherche de locataire, constitution et analyse du dossier du locataire et visites du bien 160 € TTC

Etat des lieux :

(comprenant les deux états des lieux entrant et sortant)

Si loyer inférieur à 500 €	120 € TTC*
Si loyer supérieur à 500 €	180 € TTC*

* à charge du locataire et du propriétaire pour moitié chacun

Gestion locative

Sur les montants encaissés 6% TTC
(minimum de perception annuel : 100 € TTC)
Assurance sécurité locative (en option) : 2,95 % du montant encaissé en sus

Expertise

Avis de valeur

Maison / Appartement jusqu'à 100m² habitable 204 € TTC
Autres biens sur devis

Rapport d'expertise valeur vénale (expert TEGOVA)

Tout type de biens sur devis

Autres prestations :

Séquestre : 0,5% HT des sommes séquestrées avec min de 250 € TTC
Gestion des oppositions (par opposition) : 50 € TTC
Procuration : 36 € TTC + débours prestataire signature électronique

Activités commerciales :

Cession de fonds de commerce (hors droits, débours et formalités commerciales)

Prix de 0 à 20 000 € 1 560 € TTC
De 20 001 à 60 000 € 2 000 € TTC
De 60 001 à 80 000 € 2 280 € TTC
Au-delà de 80 000 € 3% TTC

Constitution société civile immobilière (apports numéraires)

Rédaction de l'acte et formalités d'immatriculation Forfait de 1 850 € TTC
Dont honoraires 1.500 € TTC

Secrétariat juridique 360 € TTC
Offert la 1^{ère} année

Constitution autre société (apports numéraires)

Rédaction de l'acte et formalités d'immatriculation Forfait de 2 200 € TTC
Dont honoraires 1.700 € TTC

Secrétariat juridique 600 € TTC
Offert la 1^{ère} année

Autres actes de droit de l'entreprise : Sur devis

Successions :

Voir réquisition d'instrumenter.

Testament olographe : 170 € TTC
(+ coût fichier testaments 12,19 €)

Frais de déplacement :

Déplacement pour signature d'acte (hors successions) :
< à 200 km (A/R) : Non facturé
> à 200 km (A/R) : pour les km au-delà de 200 km : 1 € TTC /km

Autres déplacements :
Montant minimum incluant un déplacement de 15 km maximum : 96 € TTC
Au-delà par tranche de 15 km : 24 € TTC

Divers :

En cas de non signature des actes relatifs à un dossier pour lequel l'office a été mandaté, pour quelque cause que ce soit, il sera dû, pour les peines et soins apportés au dossier, une rémunération minimum de 1.200 € TTC, majorés le cas échéant des autres honoraires convenus.
